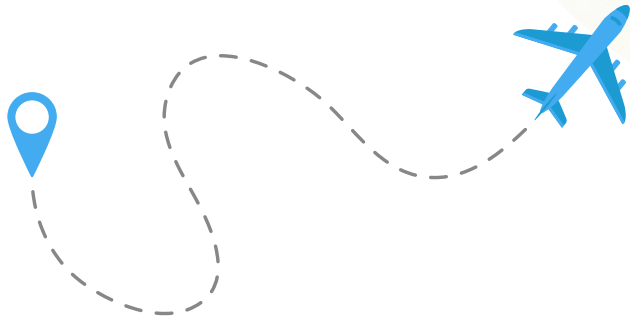


DESTINATION

Juridique : approbation des comptes



Visualisez un horizon sans turbulence !

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) est un rendez-vous annuel où chaque société doit procéder à l'approbation de ses comptes et affecter le résultat de l'exercice comptable venant de s'écouler.

Grâce à notre équipe d'experts en droit des sociétés, tourner la page sur une nouvelle année remplie de projets !



Formalisez vos prises de décision !



Notre équipe de juristes vous accompagne toute l'année dans la tenue juridique de votre dossier et vous aide à entrevoir une nouvelle année tranquillement.

PV d'approbation des comptes

Rédaction du rapport de gestion

Dépôt des comptes annuels au greffe

Accompagnement en droit des sociétés

Préparez votre Assemblée Générale Ordinaire en toute sérénité !

Votre priorité

Déléguer la préparation de l'AGO de votre société.

Bénéficier de conseils personnalisés sur la situation juridique de votre société.

Disposer de tous les éléments nécessaires à vos prises de décisions futures.

Notre accompagnement

Conseils en matière de droit des affaires et droit des sociétés.

Rédaction des différentes formalités liées à l'approbation des comptes.

Une écoute attentive pour répondre à vos questions.

GROUPE
sofirex

ROANNE 121, bd Baron du Marais - CS 30121 - 42335 Roanne Cedex - 04 77 70 00 08
CHARLIEU & SAÔNE-ET-LOIRE 6, boulevard Jacquard - 42190 Charlieu - 04 77 60 59 15



www.sofirex.fr